



Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon
Comité de direction

PREAVIS N° 08-23 AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Comptes 2022

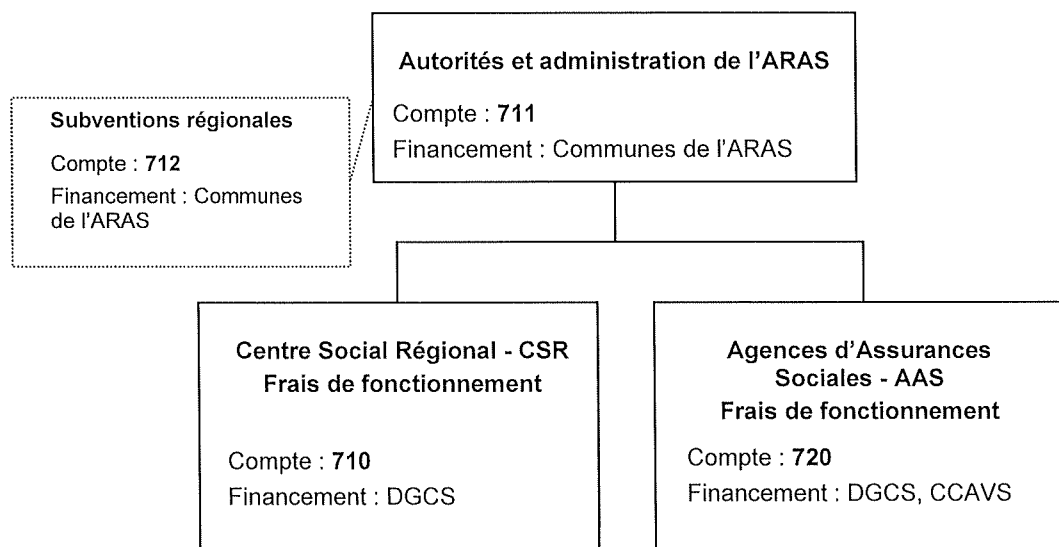
Nyon, le 29 mars 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons les comptes et la gestion de l'exercice 2022 de l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) du district de Nyon par le biais de ce préavis n°08-23.

1. Introduction

Les comptes sont organisés en quatre centres de charge, représentés schématiquement de la manière suivante ; chacun d'eux ont un mode de financement propre :



Les comptes 710 et 720 se rapportent aux buts principaux de l'Association qui se réalisent à travers les structures opérationnelles « Centre Social Régional » et « Agences d'assurances sociales ».

Ces deux secteurs sont financés par :

- la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), rattachée au Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) de l'Etat de Vaud
- la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS (CCA VS) pour le compte 720 uniquement.

Le fonctionnement de l'ARAS est financés par les Communes membres. Celles-ci financent également des subventions régionales octroyées à certains organismes spécialisés qui développent des prestations spécifiques pour la population de la région (décision selon préavis n°05-21).

2. Descriptif

2.1 Centre Social Régional (CSR) – compte 710

Missions du CSR en bref

Les missions du CSR s'inscrivent dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV).

En premier lieu, l'action du CSR revêt un caractère préventif, comme le stipule l'article 20, alinea 1 LASV : « *La prévention sociale comprend toute mesure générale ou particulière permettant de rechercher les causes de pauvreté et d'exclusion sociale, d'en atténuer les effets, et d'éviter le recours durable aux services d'aide.* »

Ainsi, dès la première évaluation de la demande, les professionnels du social vont informer, conseiller, puis orienter vers les démarches les plus appropriées dans le but de solliciter d'autres possibilités avant de recourir au Revenu d'insertion (RI).

Si la personne ou la famille demandeuse ne dispose pas de « *moyens nécessaires à la satisfaction de {ses} besoins indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine* » (art. 1, alinea 1 LASV), des prestations financières RI peuvent lui être octroyées, conformément aux règles et normes en vigueur. Le « minimum vital » lui sera ainsi garanti, sur la base d'un contrôle effectué ensuite mensuellement.

En parallèle, un appui social peut être délivré pour soutenir la personne dans diverses démarches qui doivent lui permettre de recouvrer rapidement son autonomie financière. Il peut s'agir par exemple d'appui administratif afin de faire valoir un droit aux assurances sociales (assurance chômage, perte de gain maladie, etc.), ou d'inviter la personne à s'inscrire à l'Office Régional de Placement (ORP) afin de bénéficier de mesures favorisant la réinsertion professionnelle.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement du CSR sont couverts par une subvention cantonale de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

Le nombre de dossiers (un dossier = une seule personne ou un couple, une famille, etc.) traités mensuellement est déterminant pour le calcul de cette subvention. Des ratios de gestion fixent le nombre de postes octroyés par groupe-métiers (métier social, administratif, encadrement, etc.) pour un nombre de dossiers donné.

La subvention est revue trimestriellement, à la hausse ou à la baisse, en fonction du nombre de dossiers effectivement traités/financés au trimestre précédent. Ce système implique une gestion fine des ressources, d'autant qu'aucun outil prédictif n'existe pour déterminer les tendances à venir.

Nombre de dossiers et financement

L'augmentation régulière du nombre de dossiers traités/financés que l'on connaissait il y a plusieurs années est une tendance qui a disparu, allant jusqu'à s'inverser sur les derniers exercices. Alors que l'on aurait pu s'attendre à une augmentation des demandes en raison des conséquences économiques de la pandémie ou en lien avec un contexte de « crise énergétique », l'exercice 2022 s'inscrit toujours dans une « variante basse » du nombre de dossiers.

Le tableau ci-après explicite cette tendance :

	2022	2021	2020	2019
Dossiers financés	612	690	739	759

Le nombre de dossiers financés est issu du captage de données effectué par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), qui identifie les paiements de prestations effectués selon les périodes de droit mensuel.

Il faut relever que cet indicateur « nombre de dossiers financés » ne donne qu'une lecture partielle du volume de travail. En effet, ce chiffre ne dit rien des flux d'ouvertures et de fermetures de dossiers : sur un même mois, 10 dossiers RI peuvent être fermés, alors que 10 nouveaux peuvent s'ouvrir. La moyenne mensuelle de dossiers ne connaîtrait pas de changement, alors que le volume de travail sera fortement impacté par des démarches conséquentes d'ouverture et de fermeture de droit.

De plus, l'indicateur « dossiers financés » ne montre pas la part du travail important effectué au CSR, qui se rapporte à sa mission d'information et d'orientation des personnes. Après analyse des demandes, des personnes obtiennent le conseil qu'elles étaient venues solliciter et/ou sont réorientées vers d'autres entités. En fait, le nombre de personnes qui s'adressent au CSR restent relativement stable, alors que la part pour laquelle un droit au Revenu d'insertion est octroyé va en diminution :

	2022	2021	2020	2019
Nombre de demandes	1006	933	981	1001
<i>Dont ouverture de droit RI</i>	28%	33%	38%	41%

Ce phénomène nécessiterait une analyse fine pour en circonscrire les causes ; toujours est-il qu'il ne trouve pas d'explication au sein même du dispositif CSR dans la mesure où les critères d'accès ou de droit n'ont pas été fondamentalement modifiés sur la période en question. Il souligne en tous les cas cet aspect de l'information et du conseil qui est déterminant, qui répond à un besoin de la population, et qui revêt un caractère préventif.

Pour conclure, le résultat de l'exercice du CSR se termine avec un excédent de charges de CHF 65'194.-, montant compensé par prélèvement au « fonds d'égalisation du résultats » tel que prévu par la directive cantonale de financement.

2.2 Autorités et Administration de l'ARAS – compte 711

Ce compte, comportant les frais propres à l'ARAS (jetons de présence CODIR, honoraires de mandataires, etc.), présente un excédent de recettes de CHF 16'558.70.

Au vu du montant en question, il est proposé d'attribuer cet excédent de recettes au fonds de réserve général ARAS (cf. plus bas « incidences financières »).

A relever pour ce compte 711 les travaux effectués en 2022 pour développer deux axes de communication externe : un rapport d'activité nouvelle formule et une communication via le réseau LinkedIn, ceci dans le but d'améliorer la visibilité de nos activités et de nos prestations à l'intention des Communes, de nos partenaires et de la population.

2.3 Subventions régionales versées par l'ARAS – compte 712

Les subventions régionales sont financées par les Communes et s'inscrivent dans le cadre de la politique régionale de subventionnement de diverses prestations sociales, complémentaires à celles délivrées par l'ARAS via ses buts principaux. Cette politique a fait l'objet du préavis n°05-21 avec une décision qui porte sur l'ensemble de la législation.

Un excédent de recettes de CHF 23'905.55 résulte de l'exercice 2022. Ce montant est attribué à un fonds de réserve, mobilisable durant la présente législature, au vu du crédit-cadre octroyé sur 5 ans.

2.4 Agences d'Assurances Sociales (AAS) – compte 720

Les Agences d'assurances sociales de Nyon et Gland renseignent et orientent les habitants pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Elles fonctionnent comme « relais » avec la Caisse Cantonale Vaudoise de compensation AVS, l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie ou encore l'Office de l'Assurance Invalidité. Elles appuient les personnes dans la constitution de leur dossier de demande envers ces institutions, dossiers qu'elles adressent une fois complétés.

Un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles est également intégré à l'AAS de Nyon. Pour mémoire, le régime des PCFamilles a pour but d'apporter un « coup de pouce » aux familles à faible revenu et qui n'arrivent pas à couvrir les besoins essentiels de leur ménage ; cela doit leur permettre de ne pas recourir au Revenu d'insertion.

Le CRD basé à Nyon est compétent pour réceptionner les demandes et rendre les décisions de « Prestations Complémentaires Familles », respectivement traiter l'entier des prestations liées à ce régime.

A l'exception de la subvention versée par la DGCS destinée à financer l'activité PCFamilles, le financement des AAS n'est, à ce jour, pas basé sur un système de ratio de gestion, mais sur un principe de « couverture des besoins ». Auparavant couverts par une subvention des 47 communes de l'ARAS, les frais de fonctionnement des AAS sont depuis 2022 couverts par le Canton, via la DGCS (conséquence du Protocole d'accord de 2020 entre les Communes et l'Etat sur le financement de la Participation à la Cohésion Sociale, « ex-facture sociale »). Le mode de financement fait l'objet actuel de discussions et sera, à terme, transformé.

Bien que le nombre de demandes de certaines prestations ait connu des variations (augmentation de demandes de Prestations complémentaires AVS/AI et des subsides à l'assurance maladie), le volume d'activité général reste globalement stable. Le traitement des demandes a pu être absorbé avec les moyens actuels. Ainsi, le résultat général de l'exercice 2022 est similaire à l'exercice précédent et se termine avec un excédent de recettes de CHF 268'614.95, montant en partie attribué au fonds de réserve, en partie restitué aux autorités cantonales, conformément à la directive en la matière (cf. « incidences financières » ci-dessous).

3 Incidences financières

Les incidences financières pour les Communes, par centre de charge, sont les suivantes :

Compte 710 – Frais de fonctionnement du CSR	Débit	Crédit
Excédent de charges de CHF 65'194.- compensé par un fonds de réserve prévu à cet effet, selon directive cantonale ⇒ Aucune incidence directe sur les communes	-	-

Compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS	Débit	Crédit
Excédent de recettes		16'558.70
Restitution aux Communes	0	
Virement du solde au fonds de réserve de l'ARAS	16'558.70	
Totaux (CHF)	16'558.70	16'558.70

Compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS	Débit	Crédit
Excédent de recettes		23'905.55
Restitution aux Communes	0	
Virement du solde au fonds « subventions versées »	23'905.55	
Totaux (CHF)	23'905.55	23'905.55

Compte 720 – Frais de Fonctionnement des AAS	Débit	Crédit
Excédent de recettes de CHF 268'614.95, <ul style="list-style-type: none"> • dont CHF 59'240 sont attribués au fonds de réserve générale AAS/DGCS • et le solde de CHF 209'374.95 restitué à la DGCS ⇒ Aucune incidence pour les Communes	-	-

4 Conclusion

Vu ce qui précède, le CODIR vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARAS DU DISTRICT DE NYON

vu le préavis no 08-23 concernant les Comptes 2022
ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- ↳ d'accepter les comptes 2022 de l'ARAS du District de Nyon et notamment pour :
 - **le compte 710 - frais de fonctionnement du CSR :**
 - de prendre note de l'excédent de charges compensé par prélèvement sur fonds de réserve, selon la directive cantonale en la matière.
 - **le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :**
 - d'attribuer l'excédent de recettes de CHF 16'558.70 au fonds de réserve générale de l'Association,
 - **le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :**
 - d'attribuer l'excédent de recettes de CHF 29'905'55 au fonds de réserve « subventions versées » de l'Association
 - **le compte 720 - frais de fonctionnement des AAS :**
 - de prendre note de l'excédent de recettes, attribués au fonds de réserve prévu selon la directive cantonale et restitué, pour le solde, à la DGCS.
- ↳ de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2022,
- ↳ de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2022.

Ainsi adopté par le CODIR le 29 mars 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente



S. Schmutz

Le Directeur



A. Steiner

Annexes

- Comptes 2022
- Rapport de l'organe de révision

710 Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00.	Traitements	Adaptation de la dotation en fonction du nombre de dossiers traités, en diminution par rapport au budget. Masse salariale diminuée en conséquence	2'701'585.53		2'940'000.00		2'841'951.99	
3030. 00.	Cotisations AVS - AC	Diminution par rapport au budget, en relation avec la masse salariale	252'940.90		277'000.00		268'505.23	
3040. 00.	Cotisations à la caisse de pension	Adaptation à la baisse selon masse salariale. En 2022 la CIP a pris à sa charge 1 % de la part de cotisation employeur.	425'629.76		488'000.00		454'928.22	
3050. 00.	Assurances de personnes	Diminution par rapport au budget, en relation avec la masse salariale	132'283.06		143'000.00		138'909.17	
3061. 00.	Frais de transport, usage de véhicules privés et débours	/	7'624.20		10'000.00		7'409.98	
3061. 01.	Frais de participation à des conférences et congrès	/	486.00		1'000.00		232.00	
3091. 00.	Frais de formation	Formations collectives: projet réorienté avec limitation coût ; formations individuelles non engagées.	15'447.50		31'000.00		13'862.30	
3092. 00.	Frais d'annonces pour recherche de personnel	/	2'164.75		2'500.00		1'380.70	
3099. 00.	Frais divers de personnel	Frais professionnels obligatoires apprenti, repas du personnel	5'580.45		14'000.00		8'527.38	
3101. 00.	Imprimés, fournitures de bureau	Diminution en raison du nombre de dossiers à la baisse	15'373.95		23'000.00		14'977.44	
3102. 00.	Annonces, journaux, documentation	/	3'392.80		3'500.00		3'397.75	
3111. 01.	Achats de mobilier, machines	/	5'125.71		4'900.00		2'809.90	
3111. 02.	Achat matériel et équipement informatique	Comptes 2021 avec coût dû à nouvelle version (mise à jour ERP). Nouveau module RH envisagé, mais non engagé.	107.70		4'500.00		8'221.30	
3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	/	3'285.15		3'900.00		3'050.15	
3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	/	3'757.90		4'700.00		3'971.60	
3133. 10.	COVID - Produits et fournitures	/	0.00		2'000.00		479.00	

710 Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux	/	47'366.95		50'000.00		46'243.65	
3151. 00.	Entretien mobilier, machines et installations techniques	Maintenance appareils multifonctions, réparations diverses du mobilier	8'062.30		13'000.00		7'234.80	
3160. 00.	Licences, hébergement informatique	/	7'124.40		8'500.00		6'096.28	
3161. 00.	Loyers des locaux	Location bureaux, cave, local archives, salles externes	301'206.35		300'800.00		300'695.70	
3161. 10.	Aménagements et locaux	Aménagement non réalisé	0.00		7'000.00		5'539.58	
3170. 00.	Réception et manifestation	/	279.30		500.00		0.00	
3181. 00.	Frais de port & taxes CCP	Moins d'envoi, baisse de dossiers. Budget 2023 adapté à la baisse.	5'248.55		15'000.00		8'954.90	
3182. 00.	Téléphones	Diminution des coûts due à utilisation application de téléphone en ligne "Jabber"	5'305.00		12'000.00		10'644.10	
3183. 00.	Frais bancaires	Diminution des montants sur les comptes bancaires et fin des intérêts négatifs au dernier trimestre 2022	1'802.12		4'000.00		6'389.48	
3185. 00.	Honoraires et prestations de services	Honoraires organe de révision, archivage externe sécurisé, personne de confiance externe, supervision équipe. Honoraires politique salariale non engagés.	22'297.50		37'000.00		21'719.70	
3186. 00.	Primes d'assurances choses, RC	Contrat RC entreprise/RC professionnelle regroupées, avec diminution de prime.	3'960.81		6'300.00		5'352.61	
3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations	/	2'525.00		3'000.00		2'500.00	
3199. 00.	Frais divers	/	1'434.40		3'500.00		232.20	
3665. 01.	Frais de traductions	Honoraires d'interprètes en augmentation en raison de situations de personnes qui le nécessitent.	3'435.45		2'000.00		3'048.90	
3801. 00.	Attribution au fonds		0.00		0.00		123'392.37	

710 Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4361. 00.	Remboursements des traitements	Indemnités versées par les assurances de personnes pour divers cas de maladie et accident		58'094.90		0.00		61'227.85
4390. 00.	Recettes diverses	Redistribution taxe CO2		5'622.55		2'000.00		1'204.90
4390. 01.	Participation des Services Privés	Participation des services partenaires pour la location de bureaux et utilisation de prestations logistiques.		14'200.00		14'000.00		14'000.00
4510. 00.	Subvention DGCS - frais de fonctionnement RI	Subvention versée par la DGCS-Etat de Vaud sur la base du nombre de dossiers financés et de ratios concernant les groupes métiers. Subvention 2022 basée sur 612 dossiers financés (- 142 dossiers par rapport au budget). Financement supplémentaire selon directive financement suite baisse de dossiers (CHF 92'209).		3'841'721.43		4'360'600.00		4'244'225.63
4801. 00.	Prélèvement sur fonds réserve général DGCS	/		0.00		39'000.00		0.00
4801. 00.	Prélèvement sur fonds égalisation du résultat	/		0.00		0.00		0.00
Total			3'984'833.49	3'919'638.88	4'415'600.00	4'415'600.00	4'320'658.38	4'320'658.38
Excédent de charges				65'194.61	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux égaux			3'984'833.49	3'984'833.49	4'415'600.00	4'415'600.00	4'320'658.38	4'320'658.38

711 Autorités et Administration de l'ARAS

N. Compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3001. 00.	Jetons de présence - Comité de direction	Indemnisation versée aux membres du CODIR	13'140.00		20'000.00		17'445.00	
3001. 10.	Jetons de présence - CI	Indemnisation versée aux instances du Conseil intercommunal (Présidence, secrétariat, CoGest)	1'400.00					
3160. 00.	Licences et hébergements informatique	Coût d'hébergement et maintenance du site internet "La Puce à l'Oreille" et du site internet arasnyon.ch	738.60		780.00		738.60	
3185. 00.	Honoraires et frais d'études	Conception du rapport d'activité et de ligne éditoriale pour la communication.	5'842.72		10'000.00		0.00	
3185. 01.	Honoraires Conseil juridique	Appui et conseils juridiques pour la direction	2'292.40		7'000.00		2'700.30	
3520. 00.	Remboursement aux communes		0.00		0.00		18'579.42	
3525. 00.	Subvention au Conseil des Régions	Participation de l'ARAS Nyon (comme toutes les ARAS) aux frais de fonctionnement du Conseil des Régions RAS , CHF 0.30 / hab	31'254.30		31'500.00		30'965.70	
3665. 00.	Aides Ponctuelles	/	1'700.00		2'000.00		1'730.00	
3800. 00.	Attribution au fonds de réserve générale		0.00		0.00		94.28	
4525. 00.	Subvention des communes de la Région	Participation des communes aux frais spécifiques à charges de l'ARAS Nyon.		72'926.70		71'280.00		72'253.30
4801. 00.	Prélèvement fonds de réserve	/		0.00		0.00		0.00
Total			56'368.02	72'926.70	71'280.00	71'280.00	72'253.30	72'253.30
Excédent			16'558.68			0.00	0.00	
Totaux égaux			72'926.70	72'926.70	71'280.00	71'280.00	72'253.30	72'253.30

Coût par habitant (avant restitution)
 Nombre d'habitants au 31.12.2022 : 105'365

0.69

0.70

CHF 0.69

712 Subventions versées

N. Comptes	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3520. 00.	Remboursement aux communes		0.00		0.00		28'901.32	
3655. 01.	Association Entrée de Secours - Centre d'accueil	selon préavis n. 05-21 au Conseil Intercommunal demande de crédit pour une politique de subventionnement des prestations sociales 2022-2026	116'000.00		116'000.00		116'000.00	
3655. 05.	Association "Lire & Ecrire"	<i>idem</i>	17'000.00		17'000.00		17'000.00	
3655. 06.	Fondation Le Relais - Rel'Aids	<i>idem</i>	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
3655. 07.	Fondation le Relais - Logements de transition	<i>idem</i>	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
3655. 10.	Subventions diverses	<i>idem</i>	0.00		22'000.00		0.00	
3800. 00.	Attribution au fonds de réserve générale		0.00		0.00		180.48	
4525. 00.	Subvention des Communes de la Région	<i>idem</i>		221'905.53		220'000.00		227'081.80
Total			198'000.00	221'905.53	220'000.00	220'000.00	227'081.80	227'081.80
Excédent			23'905.53		0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux égaux			221'905.53	221'905.53	220'000.00	220'000.00	227'081.80	227'081.80

Coût par habitant avant restitution
 Nombre d'habitants au 31.12.2022 : 105'365

2.11

CHF 2.13

CHF 2.18

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00.	Traitements	Volume d'activité stable, pas de modification de la dotation des équipes AAS Nyon et Gland	1'145'466.02		1'215'000.00		1'134'733.56	
3030. 00.	Cotisations AVS - AC	Charge employeur AF en diminution, diminution des frais de gestion CCAVS	106'876.20		115'500.00		107'504.22	
3040. 00.	Cotisations à la caisse de pension	Adaptation selon masse salariale. En 2022 la CIP a pris à sa charge 1 % de la part de cotisation employeur.	185'226.44		208'200.00		185'509.13	
3050. 00.	Assurances de personnes	En relation avec la masse salariale	54'423.69		60'000.00		54'442.18	
3061. 00.	Frais de transport et usage de véhicules privés, débours	/	2'620.24		6'000.00		1'217.82	
3061. 01.	Frais de participation à des conférences et congrès	/	263.76		500.00		116.00	
3091. 00.	Frais de formation	Formations collectives redimensionnée et formations individuelles non sollicitées.	3'355.65		17'000.00		5'629.65	
3092. 00.	Frais d'annonces pour recherche personnel	/	0.00		1'000.00		690.35	
3099. 00.	Frais divers du personnel	Repas du personnel, événement fin d'année	2'589.10		6'000.00		2'431.52	
3101. 00.	Imprimés, fournitures de bureau	/	10'162.69		12'000.00		9'061.52	
3102. 00.	Annonces, journaux, documentation	/	2'164.00		3'000.00		2'107.70	
3111. 01.	Achat de mobilier, matériel et machines	/	4'280.90		10'000.00		7'362.91	
3111. 02.	Achat d'équipement informatique	Convention répartition des coûts avec la DGNSI non appliquée.	269.25		42'000.00		3'841.10	
3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	/	3'041.00		3'200.00		2'969.50	
3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	/	1'872.05		2'500.00		2'093.50	
3133. 10.	Produit et fournitures COVID	/	0.00		2'500.00		239.35	
3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux	/	15'536.65		21'000.00		17'301.20	
3151. 00.	Entretien mobilier, machines	Maintenance appareils multifonctions, réparations diverses du mobilier	6'159.45		9'000.00		5'872.95	
3160. 00.	Licences et hébergement informatique	/	3'470.40		6'500.00		3'298.00	

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3161. 00.	Loyers des locaux	Location bureaux, cave, local archives, salles externes	130'768.70		136'000.00		130'537.40	
3161. 10.	Aménagement et locaux	Aménagements non réalisés	0.00		7'000.00		4'124.55	
3170. 00.	Réception et manifestation	/	208.30		700.00		0.00	
3181. 00.	Frais de port & taxes CCP	/	15'956.35		18'000.00		14'448.56	
3182. 00.	Téléphones	Diminution des coûts due à utilisation application de téléphone en ligne "Jabber"	720.45		2'500.00		1'198.70	
3183. 00.	Frais bancaires	Fin des intérêts négatifs au dernier trimestre 2022	859.14		600.00		1'260.56	
3185. 00.	Honoraires et frais d'expertise	Honoraires organe de révision, personne de confiance externe	5'131.00		22'000.00		4'587.00	
3186. 00.	Assurances choses, RC	Contrat RC entreprise/RC professionnelle regroupées, avec diminution de prime.	1'778.10		3'500.00		2'583.55	
3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations	/	250.00		2'500.00		250.00	
3199. 00.	Frais divers	Frais divers et destruction confidentielle documents	1'536.40		2'000.00		2'176.35	
3525. 00.	Remboursement aux communes	/	0.00		0.00		232'242.75	
3800. 00.	Attribution au fonds de réserve générale ARAS	/	0.00		0.00		1'016.77	
4361. 00.	Remboursements des traitements	Indemnités journalières pour cas maladies, accidents et maternité		31'007.10		0.00		20'932.95
4390. 00.	Recettes diverses	Redistribution de la taxe CO2		1'887.96		1'000.00		661.55
4510. 00.	Subvention DGCS	Financement des AAS par la DGCS-Etat de Vaud selon directive		1'481'000.00		1'475'200.00		0.00
4515. 00.	Subvention de la Caisse Cantonale AVS	Subvention de la Caisse Cantonale de Compensation AVS calculée selon le nombre de Communes de la région, ainsi qu'une indemnité finançant le poste d'agent régional, selon le nombre d'habitants, indexée chaque année. Participation concernant l'affranchissement postal sur la base de statistiques		201'005.80		198'000.00		198'405.00
4515. 01.	Subvention DGCS - PC Familles	Subvention cantonale couvrant les frais de fonctionnement pour les tâches relevant du Centre Régional de Décision PC Familles		256'500.00		256'500.00		256'500.00

720 Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4515. 02.	Subvention du DGCS - recrutement curateurs	Subvention cantonale couvrant les frais de fonctionnement pour le projet de recrutement de curateurs volontaires.		2'200.00		5'000.00		3'800.00
4525. 00.	Subventions des communes de la Région	/		0.00		0.00		1'460'548.85
Total			1'704'985.93	1'973'600.86	1'935'700.00	1'935'700.00	1'940'848.35	1'940'848.35
Excédent			268'614.93		0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux égaux			1'973'600.86	1'973'600.86	1'935'700.00	1'935'700.00	1'940'848.35	1'940'848.35

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
<u>ACTIF</u>			
Caisse	1.1	484.45	1'678.50
Banques	1.1	765'636.51	1'046'480.04
Liquidités		766'120.96	1'048'158.54
Débiteurs	1.2	88'736.30	99'383.18
Débiteurs divers	1.2	2'652.31	4'435.06
Débiteurs charges sociales	1.2	39'520.10	56'474.65
Réalisables à court terme		130'908.71	160'292.89
Comptes de régularisation actif	1.3	21'352.30	32'843.40
TOTAL DE L'ACTIF		918'381.97	1'241'294.83
<u>PASSIF</u>			
DGCS - Prestations RI	2.1	59'165.24	316'010.02
Fournisseurs	2.1	18'103.45	20'238.70
Créanciers divers	2.1	505.15	0.00
Part de subvention à restituer au canton	2.1	209'374.93	0.00
Part de subvention à restituer aux communes	2.1	0.00	279'723.49
Comptes de régularisation du passif	2.2	13'728.85	42'327.87
Capitaux étrangers à court terme		300'877.62	658'300.08
Fonds de réserve ARAS	3.0	227'261.35	210'702.67
Fonds de réserve générale CSR / DGCS	3.0	260'023.14	200'023.14
Fonds de réserve générale AAS / DGCS	3.0	59'240.00	0.00
Fonds d'égalisation du résultat CSR / DGCS	3.0	11'572.93	76'767.54
Fonds de réserve ARAS "Subventions versées par l'ARAS"	3.0	23'905.53	0.00
Fonds de réserve renouvellement informatique	3.0	1'713.10	1'713.10
Fonds de réserve CRD PC Familles	3.0	33'788.30	33'788.30
Fonds de réserve projet guichet unique	3.0	0.00	60'000.00
Fonds de réserve		617'504.35	582'994.75
TOTAL DU PASSIF		918'381.97	1'241'294.83

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	<u>Annexe</u>	<u>Effectif 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Effectif 2021</u>
<u>PRODUITS</u>		<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Subventions de fonctionnement communales	5.0	294'832.23	291'280.00	1'759'883.95
Subventions de fonctionnement cantonales	5.0	5'782'427.23	6'295'300.00	4'702'930.63
Autres produits d'exploitations		21'710.51	17'000.00	15'866.45
Remboursement de traitements et charges sociales		89'102.00	0.00	82'160.80
Total des produits de fonctionnement		6'188'071.97	6'603'580.00	6'560'841.83
<u>CHARGES</u>				
Charges de comité de direction		(14'540.00)	(20'000.00)	(17'445.00)
Charges de personnel		(5'004'431.60)	(5'446'700.00)	(5'186'483.70)
Formation et autres charges de personnel		(40'131.65)	(89'000.00)	(39'426.65)
Achat mobilier et matériel informatique		(9'783.56)	(61'400.00)	(22'235.21)
Entretien des locaux		(68'533.55)	(82'700.00)	(70'328.30)
Entretien de matériel		(14'221.75)	(22'000.00)	(13'107.75)
Loyers et redevances d'utilisation		(443'308.45)	(466'580.00)	(451'030.11)
Honoraires et prestations de services		(68'532.88)	(137'900.00)	(72'189.42)
Autres charges d'exploitations		(43'652.99)	(60'800.00)	(42'793.66)
Participations et subventions		(229'254.30)	(251'500.00)	(228'965.70)
Aides individuelles		(5'135.45)	(4'000.00)	(4'778.90)
Total des charges de fonctionnement		(5'941'526.18)	(6'642'580.00)	(6'148'784.40)
Produits financiers		0.00	0.00	0.00
Charges financières		(2'661.26)	0.00	(7'650.04)
Résultat financier		(2'661.26)	0.00	(7'650.04)
Résultat de l'exercice avant répartition		243'884.53	(39'000.00)	404'407.39
Part du résultat revenant aux communes	4.0	0.00	0.00	(279'723.49)
Part du résultat revenant au canton	4.0	(209'374.93)	0.00	0.00
Attributions aux fonds	4.0	(159'704.21)	0.00	(124'683.90)
Prélèvements sur fonds	4.0	125'194.61	39'000.00	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION		0.00	0.00	0.00

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE DE L'EXERCICE 2022

	2022	2021
	CHF	CHF
Utilisation des fonds	(125'194.61)	0.00
Attributions aux fonds	159'704.21	124'683.90
Marge brute d'autofinancement	34'509.60	124'683.90
Variation des actifs circulants		
- débiteurs	10'646.88	(9'127.68)
- débiteurs divers	18'737.30	(17'133.41)
- comptes de régularisation de l'actif	11'491.10	(714.20)
Variation des engagements à court terme		
- DGCS - Prestations RI	(256'844.78)	316'010.02
- fournisseurs	(2'135.25)	1'249.05
- créanciers divers	505.15	(3'661.85)
- part subvention à rembourser au canton	209'374.93	0.00
- part subvention à rembourser aux communes	(279'723.49)	4'714.99
- compte de régularisation du passif	(28'599.02)	9'599.92
Flux de fonds (utilisés pour) / provenant des activités d'exploitation	(282'037.58)	425'620.74
Variation des liquidités	(282'037.58)	425'620.74
Liquidités au début de l'exercice	1'048'158.54	622'537.80
LIQUIDITES A LA FIN DE L'EXERCICE	766'120.96	1'048'158.54

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

710 - FONCTIONNEMENT REVENU D'INSERTION (RI)

	<u>Effectif 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Effectif 2021</u>
	CHF	CHF	CHF
<u>PRODUITS</u>			
Subventions de fonctionnement cantonales	3'841'721.43	4'360'600.00	4'244'225.63
Autres produits d'exploitations	19'822.55	16'000.00	15'204.90
Remboursement de traitements et charges sociales	58'094.90	0.00	61'227.85
Total des produits de fonctionnement	<u>3'919'638.88</u>	<u>4'376'600.00</u>	<u>4'320'658.38</u>
<u>CHARGES</u>			
Charges de personnel	(3'512'439.25)	(3'848'000.00)	(3'704'294.61)
Formation et autres charges de personnel	(31'302.90)	(58'500.00)	(30'031.66)
Achat mobilier et matériel informatique	(5'233.41)	(9'400.00)	(11'031.20)
Entretien des locaux	(51'124.85)	(56'700.00)	(50'694.25)
Entretien du matériel et du mobilier	(8'062.30)	(13'000.00)	(7'234.80)
Loyers et redevances d'utilisation	(308'330.75)	(316'300.00)	(312'331.56)
Honoraires et prestations de services	(36'811.86)	(74'300.00)	(46'671.31)
Autres charges d'exploitations	(26'290.60)	(37'400.00)	(25'538.24)
Aides individuelles	(3'435.45)	(2'000.00)	(3'048.90)
Total des charges de fonctionnement	<u>(3'983'031.37)</u>	<u>(4'415'600.00)</u>	<u>(4'190'876.53)</u>
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	(1'802.12)	0.00	(6'389.48)
Résultat financier	<u>(1'802.12)</u>	<u>0.00</u>	<u>(6'389.48)</u>
Résultat de l'exercice avant répartition	<u>(65'194.61)</u>	<u>(39'000.00)</u>	<u>123'392.37</u>
Part du résultat revenant au canton	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	(60'000.00)	0	(123'392.37)
Prélèvements sur fonds	125'194.61	39'000.00	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

711 - AUTORITES ET ADMINISTRATION DE L'ARAS

	<u>Effectif 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Effectif 2021</u>
	CHF	CHF	CHF
<u>PRODUITS</u>			
Subventions de fonctionnement communales	72'926.70	71'280.00	72'253.30
Total des produits de fonctionnement	72'926.70	71'280.00	72'253.30
<u>CHARGES</u>			
Charges de comité de direction et du conseil intercommunal	(14'540.00)	(20'000.00)	(17'445.00)
Loyers et redevances d'utilisations	(738.60)	(780.00)	(738.60)
Honoraires et prestations de services	(8'135.12)	(17'000.00)	(2'700.30)
Participation au Conseil des Régions	(31'254.30)	(31'500.00)	(30'965.70)
Aides individuelles	(1'700.00)	(2'000.00)	(1'730.00)
Total des charges de fonctionnement	(56'368.02)	(71'280.00)	(53'579.60)
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00
Résultat financier	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice avant répartition	16'558.68	0.00	18'673.70
Part du résultat revenant aux communes	0.00	0.00	(18'579.42)
Attributions aux fonds	(16'558.68)	0.00	(94.28)
Prélèvements sur fonds	0.00	0.00	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION	0.00	0.00	0.00

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

720 - AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES

	<u>Effectif 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Effectif 2021</u>
<u>PRODUITS</u>	CHF	CHF	CHF
Subventions de fonctionnement communales	0.00	0.00	1'460'548.85
Subventions de fonctionnement cantonales	1'940'705.80	1'934'700.00	458'705.00
Autres produits d'exploitations	1'887.96	1'000.00	661.55
Remboursement de traitements et charges sociales	31'007.10	0.00	20'932.95
Total des produits de fonctionnement	<u>1'973'600.86</u>	<u>1'935'700.00</u>	<u>1'940'848.35</u>
<u>CHARGES</u>			
Charges de personnel	(1'491'992.35)	(1'598'700.00)	(1'482'189.09)
Formation et autres charges de personnel	(8'828.75)	(30'500.00)	(9'394.99)
Achat mobilier et matériel informatique	(4'550.15)	(52'000.00)	(11'204.01)
Entretien des locaux	(17'408.70)	(26'000.00)	(19'634.05)
Entretien de matériel	(6'159.45)	(9'000.00)	(5'872.95)
Loyers et redevances d'utilisation	(134'239.10)	(149'500.00)	(137'959.95)
Honoraires et prestations de services	(23'585.90)	(46'600.00)	(22'817.81)
Autres charges d'exploitation	(17'362.39)	(23'400.00)	(17'255.42)
Total des charges de fonctionnement	<u>(1'704'126.79)</u>	<u>(1'935'700.00)</u>	<u>(1'706'328.27)</u>
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	(859.14)	0.00	(1'260.56)
Résultat financier	<u>(859.14)</u>	<u>0.00</u>	<u>(1'260.56)</u>
Résultat de l'exercice avant répartition	<u>268'614.93</u>	<u>0.00</u>	<u>233'259.52</u>
Part du résultat revenant aux communes	0.00	0.00	(232'242.75)
Part du résultat revenant au canton	(209'374.93)	0.00	0.00
Attributions aux fonds	(59'240.00)	0.00	(1'016.77)
Prélèvements sur fonds	0.00	0.00	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

712 - SUBVENTIONS REGIONALES INSTITUTIONS PRIVEES

	<u>Effectif 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Effectif 2021</u>
<u>PRODUITS</u>	CHF	CHF	CHF
Subventions de fonctionnement communales	221'905.53	220'000.00	227'081.80
Total des produits de fonctionnement	221'905.53	220'000.00	227'081.80
 <u>CHARGES</u>			
Association Entrée de Secours - Centre d'accueil	(116'000.00)	(116'000.00)	(116'000.00)
Association "Lire & Ecrire"	(17'000.00)	(17'000.00)	(17'000.00)
Fondation Le Relais - Rel'Aids	(25'000.00)	(25'000.00)	(25'000.00)
Fondation Le Relais - Logements de transition	(40'000.00)	(40'000.00)	(40'000.00)
Subventions diverses	0.00	(22'000.00)	0.00
Total des charges de fonctionnement	(198'000.00)	(220'000.00)	(198'000.00)
 Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00
Résultat financier	0.00	0.00	0.00
 Résultat de l'exercice avant répartition	23'905.53	0.00	29'081.80
 Part du résultat revenant aux communes	0.00	0.00	(28'901.32)
Part du résultat revenant au canton	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	(23'905.53)	0.00	(180.48)
Prélèvements sur fonds	0.00	0.00	0.00
 RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION	0.00	0.00	0.00

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DE RESERVES DE L'EXERCICE 2022

Tableau de variation des fonds de réserves de l'exercice 2022

	Solde au 1er janvier	Attribution	Utilisation	Solde au 31 décembre
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds de réserve ARAS	210'702.67	16'558.68	0.00	227'261.35
Fonds de réserve générale CSR / DGCS	200'023.14	60'000.00	0.00	260'023.14
Fonds de réserve d'égalisation du résultat CSR / DGCS	76'767.54	0.00	(65'194.61)	11'572.93
Fonds de réserve générale AAS / DGCS	0.00	59'240.00	0.00	59'240.00
Fonds de réserve ARAS "Subventions versées par l'ARAS"	0.00	23'905.53	0.00	23'905.53
Fonds de réserve ARAS renouvellement informatique	1'713.10	0.00	0.00	1'713.10
Fonds de réserve Centre Régional de Décisions PC familles	33'788.30	0.00	0.00	33'788.30
Fonds de réserve projet guichet unique	60'000.00	0.00	(60'000.00)	0.00
Total des fonds de réserve	582'994.75	159'704.21	(125'194.61)	617'504.35

Tableau de variation des fonds de réserve de l'exercice 2021

	Solde au 1er janvier	Attribution	Utilisation	Solde au 31 décembre
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds de réserve ARAS	209'411.14	1'291.53	0.00	210'702.67
Fonds de réserve générale CSR / DGCS	200'023.14	0.00	0.00	200'023.14
Fonds de réserve d'égalisation du résultat CSR / DGCS	13'375.17	63'392.37	0.00	76'767.54
Fonds de réserve ARAS renouvellement informatique	1'713.10	0.00	0.00	1'713.10
Fonds de réserve Centre Régional de Décisions PC familles	33'788.30	0.00	0.00	33'788.30
Fonds de réserve projet guichet unique	0.00	60'000.00	0.00	60'000.00
Total des fonds de réserve	458'310.85	124'683.90	0.00	582'994.75



Association Régionale pour
l'Action sociale du District de Nyon

ARAS NYON

ANNEXE AUX COMPTES

2022

Association Régionale pour l'Action sociale du District de Nyon (ARAS)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

PRESENTATION

L'Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS) est une association de communes selon les articles 112 à 127 de la loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956, sans but lucratif.

Elle possède la personnalité morale de droit public et a son siège à Nyon.

L'ARAS possède deux buts principaux :

- L'application des dispositions de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)
 - ⇒ **Centre Social Régional (CSR)**
- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS)
 - ⇒ **Agences d'assurances sociales (AAS)**

Au 31 décembre 2022, l'ARAS emploie 50 collaborateurs (40.25 EPT).

PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES

Les états financiers de l'ARAS sont établis selon les règles de la comptabilité des communes, conformément aux statuts et présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

DETAIL DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES

1. ACTIF

1.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les comptes courants bancaires. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les liquidités se décomposent de la manière suivante :

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
Caisse	484.45	1'678.50
BCV c/c N° 5009.76.36	486'393.93	282'027.28
BCV c/c N° 5103.35.56	220'077.34	448'442.74
BCV c/c N° 5114.58.56 "prestations RI"	59'165.24	316'010.02
Total des liquidités	<u>766'120.96</u>	<u>1'048'158.54</u>

Les encaissements issus de la subsidiarité et des indus des prestations du RI sont comptabilisés dans le compte BCV N. 5114.58.56 « prestations RI ». Durant l'année, des transferts mensuels sont effectués au département des finances du canton de Vaud.

Au 31 décembre 2022, le compte bancaire n. 5114.58.56 « prestations RI » en faveur du canton présente un solde de CHF 59'165.24.

1.2 Les réalisables

Les réalisables à court terme comprennent les débiteurs – comptes-courants existants en faveur de l'ARAS - les débiteurs divers et les débiteurs charges sociales. Les postes débiteurs ouverts au 31 décembre sont soldés au maximum 45 jours après la clôture des comptes.

Les réalisables se décomposent de la manière suivante :

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
Débiteurs		
DGCS, compte courant frais fonctionnement	88'536.30	85'383.18
Services privés	200.00	14'000.00
Total des débiteurs	<u>88'736.30</u>	<u>99'383.18</u>

Le montant de CHF 85'536.30 pour le compte-courant DGCS correspond au solde de la subvention 2022 pour les frais de fonctionnement du Centre Social Régional non versé au 31.12.2022 (2021 :85'353.18). Ce montant est versé au début de l'année suivante, soit en janvier 2023.

Les débiteurs divers se répartissent comme suit :

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
Débiteurs divers		
Machine à affranchir, paiement d'avance	2'652.31	4'435.06
Total des débiteurs divers	<u>2'652.31</u>	<u>4'435.06</u>

Débiteurs charges sociales

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
Caisse Cantonale AVS	22'807.80	36'709.90
Assurances de personnes	16'712.30	19'764.75
Total des débiteurs charges sociales	<u>39'520.10</u>	<u>56'474.65</u>

Les débiteurs charges sociales sont composés de la facture finale de la caisse AVS et des décomptes de primes définitives 2022 pour les charges de personnel concernant l'assurance accident et l'assurance accident en notre faveur.

1.3 Comptes de régularisation actif

Ce compte est utilisé aussi bien pour la détermination correcte de l'état du patrimoine à la date du bilan que pour la délimitation périodique au compte de fonctionnement des charges et produits. Il regroupe les charges payées d'avance et les produits à recevoir.

	<u>31.12.2022</u>	<u>21.12.2021</u>
	CHF	CHF
Charges payées d'avance	17'375.80	2'028.90
Produits à recevoir	3'976.50	30'814.50
Total des comptes de régularisation actif	<u>21'352.30</u>	<u>32'843.40</u>

Les charges payées d'avance concernent des charges d'abonnement pour l'année 2023.

Les produits à recevoir sont constitués d'indemnités accident et du financement 2022 pour le recrutement de curateurs (2'200 CHF)

2. PASSIF

2.1 Capitaux étrangers à court terme

Il n'existe que des capitaux étrangers à court terme. Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale. Ils concernent les rubriques « Créancier DGCS » pour les prestations RI en faveur de la DGCS, « Fournisseurs », « Créanciers divers », « Part de subvention à restituer au canton », « Part de subvention à restituer aux communes » et les « Comptes régulation du passif ».

Créancier DGCS	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
Prestations RI	59'165.24	316'010.02
Total créancier DGCS	<u>59'165.24</u>	<u>316'010.02</u>

Le montant représente les encaissements issus de la subsidiarité et des indus des prestations du RI en faveur du canton. Le montant est en cohérence avec le solde du compte banque présent à l'actif du bilan, soit CHF 59'165.24.

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
Fournisseurs	18'103.45	20'238.70
Total des fournisseurs	<u>18'103.45</u>	<u>20'238.70</u>

Créanciers divers	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
Salaires et jetons à verser	505.15	0.00
Total des créanciers divers	<u>505.15</u>	<u>0.00</u>

Pour 2022, le montant présent dans cette rubrique correspond aux jetons à verser pour la participation à une séance du conseil des régions RAS.

Part de subvention à restituer au canton	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
Créanciers canton	209'374.93	0.00
Total en faveur du canton	<u>209'374.93</u>	<u>0.00</u>

Dès 2022, les agences d'assurances sociales sont entièrement financées par le canton.

Après la mise en fonds des montants autorisés, le solde à rembourser au canton est de CHF 209'374.93.

Part de subvention à restituer aux communes

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
Créanciers communes	0.00	279'723.49
Total en faveur des communes	<u>0.00</u>	<u>279'723.49</u>

Le financement des communes reçu en 2022 contribue à couvrir les frais de fonctionnement de l'ARAS ainsi que le versement de subventions à diverses institutions.

En référence au préavis 05-21 - crédit pour une politique de subventionnement des prestations sociales régionales 2022-2026 - le solde du compte 712- Subventions versées par l'ARAS - (CHF 23'905.53) est attribué à un fonds spécifique « Fonds de réserve ARAS durée législature ». Le fonds sera dissout en fin de la législature et le solde sera restitué aux communes.

Le compte 711 – Autorités et administration de l'ARAS - termine l'année avec un excédent de CHF 16'558.68. Le remboursement aux communes représentant un faible coût par habitant (15 cts), le CODIR soumet un préavis n. 08-23 au Conseil Intercommunal dans lequel il propose d'attribuer l'entier de l'excédent au fonds général de l'ARAS. En 2022, il n'y a donc pas de restitution aux communes.

2.2 Comptes de régularisation passif

Ce compte est utilisé aussi bien pour la détermination correcte de l'état du patrimoine à la date du bilan que pour la délimitation périodique au compte de fonctionnement des charges et produits. Il regroupe les charges à payer et les prestations reçues d'avance.

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
Charges à payer	13'728.85	42'327.87
Total du compte régularisation passif	<u>13'728.85</u>	<u>42'327.87</u>

Les comptes de régularisation passif présentent uniquement des charges d'exploitation à payer.

3. FONDS DE RESERVE

Cette rubrique contient :

- Le fonds de réserve de l'ARAS alimenté par décision du Conseil Intercommunal.
- Les fonds de réserve autorisés par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) « réserve CSR/DGCS » et « réserve AAS/DGCS »
- Le fonds de réserve d'égalisation du résultat selon la directive de la DGCS.
- Les fonds affectés de l'ARAS alimentés par décision du Conseil Intercommunal.

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
Fonds de réserve ARAS	227'261.35	210'702.67
Fonds de réserve générale CSR / DGCS	260'023.14	200'023.14
Fonds de réserve générale AAS / DGCS	59'240.00	0.00
Fonds d'égalisation du résultat CSR / DGCS	11'572.93	76'767.54
Fonds de réserve ARAS "Subventions versées par l'ARAS"	23'905.53	0.00
Fonds affecté informatique	1'713.10	1'713.10
Fonds affecté CRD PC Familles	33'788.30	33'788.30
Fonds affecté "projet guichet unique"	0.00	60'000.00
Total des fonds de réserve	<u>617'504.35</u>	<u>582'994.75</u>

- Le fonds de réserve ARAS augmente du résultat 2022 du compte 711 – Autorité et administration de l'ARAS
- Le fonds d'égalisation du résultat CSR / DGCS diminue du montant de la perte 2022 du Centre Social Régional (CSR).
- Création d'un nouveau fonds de réserve générale pour les Agences d'Assurances Sociales (AAS) alimenté par une part de l'excédent de revenu des AAS selon la directive de la DGCS.
- Un nouveau fonds de réserve pour les subventions à verser est créé en référence au préavis du 08-23 sur la politique de subventionnement de prestations sociales. Il est alimenté par l'excédent du compte 712 – Subventions versées par l'ARAS. Si le préavis est accepté par le Conseil Intercommunal, le fonds de réserve deviendra un fonds affecté dès 2023. Le fonds sera dissout à la fin de la législature et les montants non utilisés seront restitués aux communes.
- En 2021, la DGCS avait validé la création d'un fonds affecté « projet guichet unique ». Cette décision est modifiée en 2022 par la DGCS qui demande de clôturer ce fonds et de transférer le montant de 60'000 CHF au fonds de réserve générale CSR / DGCS.

- Pas de mouvement sur le fonds informatique ni sur le fonds CRD PC familles en 2022.

4. RESULTAT DE L'EXERCICE

Sur la base du résultat disponible au 31 décembre 2022, le Comité de Direction de l'ARAS propose au Conseil Intercommunal les décisions suivantes :

1. Part de la subvention non utilisée à rembourser aux communes
2. Attributions aux différents fonds de réserves

Le résultat du CSR et des AAS sont quant à eux répartis selon les directives émises par la DGCS.

Résultat de l'exercice	2022	2021
Fonctionnement RI	(65'194.61)	123'392.37
Agences d'assurances sociales	268'614.93	233'259.52
Autorités et administration de l'ARAS	16'558.68	18'673.70
Subventions régionales institutions privées	23'905.53	29'081.80
Résultat de l'exercice avant répartition	243'884.53	404'407.39
Part de subvention à rembourser aux communes ARAS	0.00	279'723.49
Part de subvention à rembourser au canton	209'374.93	0.00
Prélèvement du fonds de réserve d'égalisation résultat DGCS	(65'194.61)	0.00
Prélèvement du fonds de réserve "projet guichet unique"	(60'000.00)	0.00
Attribution au fonds de réserve générale ARAS	16'558.68	1'291.53
Attribution au fonds de réserve ARAS "Subventions versées par l'ARAS"	23'905.53	0.00
Attribution au fonds de réserve CSR / DGCS	60'000.00	0.00
Attribution au fonds de réserve AAS / DGCS	59'240.00	0.00
Attribution au fonds d'égalisation résultat DGCS	0.00	63'392.37
Attribution au fonds de réserve projet guichet unique	0.00	60'000.00
Résultat après répartition	0.00	0.00

- Le résultat 2022 de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de Nyon se monte à CHF 243'884.53. Il est réparti par des attributions aux fonds pour les excédents de revenu, par un prélèvement au fonds pour couvrir la perte et par un remboursement au canton pour la part de subvention non utilisée.
- La diminution du nombre de dossiers financés en 2022 engendre une diminution du financement pour le Centre Social Régional (CSR) qui termine l'année avec un excédent de charges de CHF 65'194.61.
- Les Agences d'Assurances Sociales (AAS) bouclent l'année 2022 avec un excédent de revenu. Après la mise en fonds des montants autorisés la part de subvention non utilisée est remboursée au canton.
- Attribution aux différents fonds de réserve de l'ARAS des excédents CHF 16'558.68 et CHF 23'905.53.

5. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Subventions de fonctionnement – monétaires

- Subventions cantonales :
 - Subvention de la DGCS pour le Centre Social Régional
 - Subvention de la DGCS pour les Agences d'Assurances Sociales
 - Subvention de la DGCS pour le Centre Régional de Décision PC Familles
 - Subvention de la DGCS pour le recrutement des curateurs
 - Subvention de la caisse cantonale AVS
- Subvention communale
 - Montant à charge des communes du district de Nyon (47 communes) selon les décisions du Conseil Intercommunal.

Il n'existe pas de subvention non monétaire.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'existe pas d'engagements hors bilan.

REMUNERATION DES INSTANCES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Les membres des instances du Conseil Intercommunal (CI) sont rétribués, pour chaque séance à laquelle ils assistent et fait l'objet d'un certificat annuel de salaire.

Président-e du Conseil intercommunal :

- 170 CHF/séance + préparation 50 CHF/heure

Secrétaire du Conseil intercommunal :

- 150 CHF/séance + préparation 50 CHF/heure

Membres des commissions :

- 40 CHF/heure

Ces montants ont fait l'objet d'un préavis n° 02-21, validé par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 4 novembre 2021.

Le montant versé en 2022 est de 1'400 CHF.

COMPOSITION DES INSTANCES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au 31 décembre 2022, les instances du Conseil intercommunal sont composées comme suit :

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| • Madame Chantal Maurer | Présidente |
| • Monsieur Philippe Straub | Vice-président |
| • Madame Barbara Barraz | Secrétaire |
| • Madame Céline Etoupe | Membre Commission de Gestion |
| • Monsieur Yves Dalebroux | Membre Commission de Gestion |
| • Monsieur John Tendon | Membre Commission de Gestion |
| • Monsieur Nicolas Ray | Membre Commission de Gestion |
| • Monsieur Didier Zumbach | Membre Commission de Gestion |

REMUNERATION DU COMITE DE DIRECTION

Les membres du Comité de Direction (CODIR) sont rétribués, pour chaque séance à laquelle ils assistent.

Cette indemnité fait l'objet d'un certificat annuel de salaire à l'exception des représentants de la ville de Nyon et de Rolle pour lesquels les indemnités sont versées à la commune.

Président-e du CODIR :

- forfait annuel de 6'000 CHF + jetons de participation au Conseil des Régions

Membres du CODIR :

- 170. CHF/séance moins de deux heures
- 270 CHF/séance de demi-journée
- 400 CHF/séance journée complète y.c frais de transport

Ces montants ont fait l'objet d'un préavis n° 02-21, validé par le Conseil Intercommunal lors de sa séance du 4 novembre 2021.

Le total des indemnités versées au cours de l'exercice 2022 est de 13'140 CHF.

COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

Le comité de direction se compose de 7 membres et se réunit 6 à 8 fois par année.

Au 31 décembre 2022, il est composé comme suit :

- | | |
|-------------------------------|------------|
| • Madame Stéphanie Schmutz | Présidente |
| • Madame Isabelle Monney | Membre |
| • Madame Dominique Bory | Membre |
| • Monsieur Salvatore Mascali | Membre |
| • Madame Monya Jaccard | Membre |
| • Madame Ninon Pulver Piccot | Membre |
| • Madame Pascale Vollenweider | Membre |

PERSONNES HABILITEES A SIGNER (signature collective à deux)

L'association est valablement engagée envers des tiers par la signature collective à deux du président du CODIR et du secrétaire.

Lors de sa séance du 17 novembre 2021, le CODIR a décidé de déléguer la compétence de signature du secrétaire au directeur de l'ARAS conformément à l'Art.23 des statuts de l'ARAS.

ORGANE DE REVISION

Fiduciaire Heller SA
Place de la Gare 9
Case postale 1204
1260 Nyon 1

L'organe de révision révisé les comptes de l'ARAS depuis 2013. Le réviseur responsable actuel est en charge depuis les comptes 2018.